



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.14

**DECISION N° N 2021-14 DU 23 JUIN 2021 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Pierre SELLES est nommé Directeur adjoint par intérim de l'Établissement de Transfusion Sanguine Martinique à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 23 juin 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Établissement Français du Sang